

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23090937

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

05 JUL. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0435 001 349**

Nom

(en entier) : **IMMOBILIERE THIRION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Lobbes 52 - 7131 Waudrez**

Objet de l'acte : Modification des statuts

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, à dix-huit heures, s'est réunie, ainsi qu'il suit, au siège social, l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Sont présents :

Madame THIRION Caroline, Administrateur-délégué, Actionnaires

Madame THIRION Céline, Administrateur-délégué, Actionnaires

formant ensemble la totalité des membres actionnaires de la société.

Le capital étant entièrement représenté, l'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Prolongation du mandat des Administrateurs et des Administrateurs-délégué

L'assemblée, à l'unanimité des voix, prend la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale a approuvé la décision de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de 6 ans, à partir du 05 mai 2023 de : Monsieur BROUCKE Sébastien et Monsieur SAINTES Julien.

L'Assemblée Générale a approuvé la décision de renouveler les mandats d'Administrateur-délégué, pour une durée de 6 ans, à partir du 05 mai 2023 de : Madame THIRION Céline et Madame THIRION Caroline.

Tous les mandats sont rémunérés et reprennent des ATN.

La séance est levée à 20 heures 35, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des liers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).